Trois cent quatre-vingt-quatorzième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi 16 mars 2015, à 19 h 30.

PRÉSENCES

ASBESTOS DANVILLE HAM-SUD SAINT-ADRIEN SAINT-CAMILLE

SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

WOTTON

Directeur général et secrétaire-trésorier

Adjointe à la direction

Chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie

Coordonnateur programmes infrastructures et PGMR

Chargée de projet en développement rural Technicien en aménagement du territoire et

géomatique Conseiller au développement économique

secteur touristique et culturel Conseiller au développement économique

secteur commerce et service Contrôleur financier par intérim M. Jean Roy, représentant

M. Michel Plourde
M. Georges St-Louis
M. Pierre Therrien
M. Benoît Bourassa

M. René Perreault

M. Michel McDuff, représentant

M. Frédéric Marcotte Mme Louise Beaudoin Mme Dominique Ratté

M. Claude Dupont

Mme Catherine Durocher

M. Gabriel Landry

M. Marc Cantin

M. Alain Blanchet

M. Marc Marin

Un (1) citoyen est présent dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos.

La séance s'ouvre par la prière récitée par M. Hugues Grimard.

2015-03-9060 ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'ordre du jour soit et est accepté en ajoutant le point 2.1 Nomination.

Adoptée.

2015-03-9061 NOMINATION

CONSIDÉRANT la nomination de M. Frédéric Marcotte au poste de directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire, le 26 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que M. Marcotte a, depuis sa nomination, clairement démontré qu'il avait les compétences et les aptitudes pour poursuivre à long terme le mandat de directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que M. Marcotte a un appui unanime des élus;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE le conseil de la MRC des Sources nomme M. Frédéric Marcotte à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

M. Frédéric Marcotte tient à remercier les membres du conseil pour la confiance qu'ils ont témoignée à son égard et entend poursuivre les dossiers de

développement et de diversification économique de la région des Sources avec dévouement pour l'organisation.

2015-03-9062

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2015

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2015, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2015 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

INVITÉ

Aucun invité.

DEMANDE DE CITOYEN

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite le citoyen dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune demande n'est adressée aux membres du conseil.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS

Calendrier des rencontres - mars et avril 2015

Le calendrier des rencontres pour les mois de mars et avril 2015 est remis aux membres du conseil. Les membres du conseil sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

LOISIRS ET CULTURE

LOISIRS

2015-03-9063

CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE

RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP 2015-2016 ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance du Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) en date du 13 mars 2015 sollicitant la MRC à poursuivre son membership pour l'exercice 2015-2016 ;

CONSIDÉRANT que le CSLE agit sur le développement de la pratique du sport pour améliorer la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT que le CSLE agit à titre d'organisme subventionnaire pour une partie du salaire du coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement des loisirs de la MRC (5 000 \$ par année);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde appuyé par le conseiller M. Michel McDuff

QUE le conseil de la MRC des Sources renouvelle son membership avec le CSLE pour l'exercice 2015-2016;

QUE la MRC des Sources désigne M. Pierre Therrien pour la représenter, pour participer aux activités corporatives du Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) et pour y exercer un droit de parole et de vote;

QUE la cotisation de 135 \$ soit prise à même le poste budgétaire «Abonnement».

Adoptée.

VITA SOURCES

2015-03-9064 VITA SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2015

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de Vita Sources au 31 janvier 2015 ;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses de Vita Sources au 31 janvier 2015 soit et est approuvé.

Adoptée.

2015-03-9065 VITA SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 JANVIER 2015

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel McDuff appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201500035 à 201500041 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 29 989,29 \$.

Adoptée.

AVENIR D'ENFANTS

2015-03-9066

AVENIR D'ENFANTS

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2015

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 janvier 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa appuyé par le conseiller M. Michel McDuff

QUE l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 janvier 2015 soit et est approuvé.

Adoptée.

2015-03-9067 AVENIR D'ENFANTS LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 JANVIER 2015

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201500042 à 201500050 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 8 160,63 \$.

Adoptée.

PISTE CYCLABLE

Aucun sujet.

CULTURE

Aucun sujet.

CORRESPONDANCE

DEMANDE D'APPUI

2015-03-9068

MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD – BRUIT CAUSÉ PAR LE TRANSPORT LOURD DANS LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT la réception de la résolution datée du 17 février 2015 de la MRC de la Haute-Côte-Nord concernant un appui relativement au bruit causé par le transport lourd dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC de la Haute-Côte-Nord qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT que les routes 138 et 172 sont les liens routiers principaux de la MRC de la Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT que le transport lourd connaît une croissance constante;

CONSIDÉRANT l'augmentation du bruit excessif causé par certains camions lourds:

CONSIDÉRANT que le bruit excessif causé par ces camions peut distraire les usagers de la route et ainsi compromettre la sécurité de ces derniers;

CONSIDÉRANT tout l'aspect hôtelier et résidentiel de la route 138 et les conséquences néfastes des camions bruyants pour le volet touristique;

CONSIDÉRANT que le comité de sécurité publique (CSP) recommande au conseil de la MRC de faire pression auprès des instances gouvernementales afin de faire changer la règlementation en vigueur;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de la Haute-Côte-Nord demande à la ministre des Transports du Canada, Mme Lisa Raitt, de même qu'au ministre des Transports du Québec, M. Robert Poëti, d'entreprendre les procédures afin de modifier la règlementation concernant le bruit excessif causé par les camions lourds;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à :

- M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque;
- M. Jonathan Tremblay, député de Montmorency-Charlevoix-Haute-Côte-Nord;
- Lieutenant Carl Gauthier, directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de la Haute-Côte-Nord;

 Direction de la sécurité routière et récréotouristique de la Sûreté du Québec.

Adoptée.

2015-03-9069 PRO-CONSIQUE QUÉBEC – LETTRE D'APPUI AU MINISTRE HEURTEL MODERNISATION DE LA CONSIGNE

CONSIDÉRANT la correspondance de Pro-Consigne Québec, datée du 26 février 2015, dans laquelle elle invite la MRC des Sources à exprimer son appui à la modernisation de la consigne par l'intermédiaire d'une lettre envoyée directement au bureau du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel:

CONSIDÉRANT que le ministre Heurtel a publiquement manifesté son appui à la modernisation du système de consignation en octobre dernier, lors d'un événement organisé par Pro-Consique Québec soulignant les 30 ans de la consigne publique dans la province;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources adresse une lettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, lui demandant d'élargir la consigne à l'ensemble des contenants en verre, en priorisant notamment les bouteilles provenant de la Société des alcools du Québec (SAQ).

Adoptée.

2015-03-9070

<u>TOURISME CANTONS-DE-L'EST – TAXE D'HÉBERGEMENT SUR LA NUITÉE D'HÔTEL DOIT ÊTRE GÉRÉE EN RÉGION</u>

CONSIDÉRANT que l'Association touristique régionale (ATR) des Cantons-del'Est a adopté en 2002 de percevoir la taxe sur l'hébergement, à 2 % en 2002 et augmentée à 3 % en 2013;

CONSIDÉRANT que cette décision d'adopter la taxe sur l'hébergement faisait suite à une vaste consultation par l'ATR des Cantons-de-l'Est ayant conduit à un vote des membres hébergements démontrant le large consensus régional;

CONSIDÉRANT que la taxe a généré annuellement des recettes de 1,5 M\$ qui ont permis à l'ATR des Cantons-de-l'Est d'investir pour plus de 2,5 M\$ afin de promouvoir la région sur les principaux marchés;

CONSIDÉRANT que l'ATR des Cantons-de-l'Est a été une des premières régions touristiques à affecter une partie des revenus de la taxe sur l'hébergement au développement et l'amélioration de son offre touristique afin de demeurer compétitive en tant que destination;

CONSIDÉRANT que l'ATR des Cantons-de-l'Est a développé au fil des ans un modèle d'affaires performant suscitant une forte participation des entreprises membres;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par la ministre du Tourisme, Mme Dominique Viens, de moderniser le modèle québécois du tourisme qui mènerai à rapatrier la gestion de la taxe sur l'hébergement au sein du ministère du Tourisme;

CONSIDÉRANT qu'une telle décision aurait un impact négatif sur l'autonomie régionale et priverait l'industrie touristique d'un outil dont l'ATR des Cantons-de-l'Est a démontré l'effet levier majeur au fils des ans;

CONSIDÉRANT l'ouverture démontrée par l'ATR des Cantons-de-l'Est à participer à l'effort de promotion hors-Québec dans le cadre d'un plan stratégique de marketing cohérent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources appuie l'Association touristique régionale (ATR) des Cantons-de-l'Est dans ses démarches auprès du ministère du Tourisme en vue de préserver la gestion régionale de la taxe sur l'hébergement.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE - À TITRE DE RENSEIGNEMENT

MINISTÈRE FORÊTS, FAUNE ET PARCS – PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil que la MRC a reçu un accusé de réception à la lettre adressée au premier ministre M. Philippe Couillard, datée du 12 décembre 2014, dans laquelle la MRC demande au premier ministre de revoir sa position relativement aux coupures budgétaires importantes au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP). Ces coupures budgétaires auront un impact majeur sur le développement économique et environnemental de nos régions. Notre proposition de transférer un montant de 5,7 M\$ des enveloppes prévues pour la sylviculture en forêt publique vers la forêt privée a été considérée. Toutefois, le ministre ne peut y donner suite considérant, entre autres, que les budgets de la sylviculture en forêt publique proviennent du Fonds des ressources naturelles. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a entrepris l'analyse du rapport, et des recommandations qu'il contient, déposé à la Table des partenaires de la forêt, le 16 octobre 2014. Ce rapport permettait d'identifier des pistes de solution, notamment en regard du PAMVFP.

RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

RURALITÉ

2015-03-9071

PACTE RURAL 2014-2019 - VOLET LOCAL ASBESTOS

PROJET: Aménagement des sentiers Quatre saisons

PROMOTEUR : Association des retraitées et retraités de l'enseignement et autres services publics du Québec – secteur de l'Asbesterie (Projet 13-2015)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2014-2019;

CONSIDÉRANT le projet 13-2015 Aménagement des sentiers Quatre Saisons présenté par l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement et autres services publics du Québec, secteur de l'Asbesterie, dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 28 000 \$ effectuée par l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement et autres services publics du Québec, secteur de l'Asbesterie auprès du Pacte rural – volet local Asbestos pour un projet totalisant 40 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à acquérir de la machinerie permettant l'aménagement des sentiers et à construire un garage pour l'entreposer;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement et autres services publics du Québec, secteur de l'Asbesterie au Pacte rural – volet local Asbestos représente 70 % du coût de projet;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs de développement régionaux définis à l'intérieur de l'Agenda 21, soit *Amélioration de la qualité de vie* par *l'accessibilité à une offre diversifiée de loisirs et culture* et *Développement de l'offre de services*;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-064 de la Ville d'Asbestos qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural — volet local Asbestos;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse des projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault appuyé par le conseiller M. Michel McDuff

QUE la MRC des Sources accepte le projet 13-2015 Aménagement des sentiers Quatre Saisons présenté par l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement et autres services publics du Québec, secteur de l'Asbesterie pour un montant maximum de 28 000 \$, ou correspondant à un apport maximal de 70 % du coût de projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural — volet local Asbestos;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (14 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (14 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (14 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (8 400 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (5 600 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2015-03-9072

<u>PACTE RURAL 2014-2019 – VOLET LOCAL SAINT-GEORGES-DE-</u>WINDSOR

PROJET : Organisation d'activités au marché public

PROMOTEUR : Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor (Projet 14-2015)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2014-2019;

CONSIDÉRANT le projet 14-2015 Organisation d'activités au marché public présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 3 500 \$ effectuée par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor auprès du Pacte rural – volet local Saint-Georges-de-Windsor pour un projet totalisant 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à organiser différents types d'activités familiales et culturelles au marché public de Saint-Georges-de-Windsor afin de le dynamiser et d'augmenter l'achalandage;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor au Pacte rural – volet local Saint-Georges-de-Windsor représente 70 % du coût de projet;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs de développement régionaux définis par l'Agenda 21, soit *Amélioration de la qualité de vie de la population* et *Développement d'une identité favorisant la fierté locale*;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-40 de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural — volet local Saint-Georges-de-Windsor;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse des projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources accepte le projet 14-2015 Organisation d'activités au marché public présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor pour un montant maximum de 3 500 \$, ou correspondant à un apport maximal de 70 % du coût de projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural — volet local Saint-Georges-de-Windsor;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 750 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 750 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet OU
- 50 % (1 750 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (1 050 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (700 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2015-03-9073

PACTE RURAL 2014-2019 - VOLET LOCAL SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

PROJET : Développement de prêts-à-manger locaux

PROMOTEUR : Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor (Projet 15-2015)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2014-2019;

CONSIDÉRANT le projet 15-2015 Développement de prêts-à-manger locaux présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 5 600 \$ effectuée par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor auprès du Pacte rural – volet local Saint-Georges-de-Windsor pour un projet totalisant 8 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à effectuer une étude de faisabilité en vue de développer des produits de niche sous forme de prêts-à-manger pour la population de Saint-Georges-de-Windsor et pour la clientèle touristique circulant à la halte routière et au marché public;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor au Pacte rural – volet local Saint-Georges-de-Windsor représente 70 % du coût de projet;

CONSIDÉRANT qu'une aide supplémentaire du conseiller au développement économique secteur agroalimentaire et forestier de la MRC des Sources pourrait constituer un levier important de ce projet;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs de développement régionaux définis par l'Agenda 21, soit *Amélioration de la qualité de vie de la population* et *Développement d'une identité favorisant la fierté locale*;

CONSIDÉRANT que ce projet favorise la mise en œuvre concrète de l'action 4 du Plan de Développement de la Zone Agricole de la MRC des Sources, soit Développer une stratégie visant à encourager le maillage entre les entreprises agroalimentaires qui présentent des compatibilités de développement facilitant la mise en marché locale et les gains de productions;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-39 de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural — volet local Saint-Georges-de-Windsor;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse des projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources conditionnellement à ce que le responsable du projet rencontre le conseiller au développement économique secteur agroalimentaire et forestier de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE la MRC des Sources accepte le projet 15-2015 Développement de prêts-à-manger locaux présenté par la Société de développement de Saint-Georges-de-Windsor pour un montant maximum de 5 600 \$, ou correspondant à un apport maximal de 70 % du coût de projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural — volet local Saint-Georges-de-Windsor;

QUE l'acceptation de ce projet est conditionnelle à la tenue d'une rencontre de la personne chargée du projet ainsi que le conseiller au développement économique secteur agroalimentaire et forestier de la MRC des Sources, ceci afin de donner un effet de levier maximal au projet;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 800 \$) lors de l'adoption du projet et suite à la rencontre avec le conseiller
- 50 % (2 800 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet OU
- 50 % (2 800 \$) lors de l'adoption du projet et suite à la rencontre avec le conseiller
- 30 % (1 680 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (1 120 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2015-03-9074

PACTE RURAL 2014-2019 – VOLET SUPRA LOCAL
PROJET : Soutenir les femmes, consolider la communauté
PROMOTEUR : Maison des familles FamillAction
(Projet D-2015)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2014-2019;

CONSIDÉRANT le projet D-2015 Soutenir les femmes, consolider la communauté présenté par la Maison des familles FamillAction dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 7 000 \$ effectuée par la Maison des familles FamillAction auprès du Pacte rural – volet supra local pour un projet totalisant 14 255,25 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à maintenir, jusqu'à l'obtention de nouvelles subventions permettant sa pérennisation, l'accord avec le Centre des femmes du Val-Saint-François permettant la venue dans la région, 3 jours par semaine, d'une ressource assurant un accompagnement auprès des femmes vivant des situations problématiques ;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Maison des familles Famillaction au Pacte rural – volet supra local représente 49,1 % du projet;

CONSIDÉRANT que le montage financier présenté ne satisfait pas aux exigences minimales d'admissibilité du Pacte rural, soit de ne pas compter plus de 80 % de cumul de subventions gouvernementales et d'avoir une mise de fonds d'un minimum de 20 %;

CONSIDÉRANT que le financement à moyen terme du projet n'est pas confirmé et qu'il est incertain, dans son état actuel, qu'il pourra se pérenniser au-delà du mois de juin 2015;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse des projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il n'en recommande pas l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte la recommandation du comité consultatif du Pacte rural de ne pas financer le projet D-2015 Soutenir les femmes, consolider la communauté présenté par la Maison des familles FamillAction.

Adoptée.

2015-03-9075 PACTE RURAL 2014-2019 – VOLET SUPRA LOCAL APPEL DE PROJETS 2015

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2014-2019;

CONSIDÉRANT le plan d'action 2014-2019 adopté par la MRC attribuant un montant de 75 000 \$ de l'enveloppe annuelle du pacte rural à des projets supra locaux:

CONSIDÉRANT qu'en regard des montants déjà engagés, des enveloppes supra locales 2014-2015 et 2015-2016, un montant de 61 300 \$ est disponible pour l'appel de projets;

CONSIDÉRANT l'effet de levier qui sera créé dans les communautés du territoire de la MRC des Sources par les projets qui seront présentés dans le cadre du Pacte rural 2014-2019 – Volet supralocal;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif du pacte rural recommande au conseil de la MRC des Sources de lancer un appel de projets 2015 dans le cadre du Pacte rural 2014-2019 – Volet supralocal sous réserve des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources lance un appel de projets 2015 dans le cadre du Pacte rural 2014-2019 – Volet supralocal;

QUE cet appel de projets 2015 se tienne du mercredi 1^{er} avril 2015 au jeudi 30 avril 2015, 12 h, afin que le conseil de la MRC puisse rendre sa décision sur les projets présentés lors de la séance ordinaire de mai 2015;

QU'une somme de 61 300 \$ est réservée pour cet appel de projets;

QUE cet appel de projets 2015 n'engage pas la MRC des Sources à financer les projets présentés pour la totalité des sommes disponibles.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Aucun sujet.

PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil sur l'achalandage au Parc régional et différents dossiers en cours. On constate que le nombre de visiteurs est plus élevé cette année, comparativement à l'achalandage de 2014 à cette date-ci de l'année. Par exemple, la randonnée de nuit en raquettes de février a attiré 73 personnes. Cette augmentation est due, entre autres, à un article publié par l'agence QMI, dans le Journal de Montréal, et autres publications de Quebecor, intitulé «Le Mont-Ham, la plus belle petite montagne du Québec» et à la promotion «Oui, on est hiver». On mentionne qu'un rabais de 50 % est toujours en vigueur pour les résidents de la MRC. Aussi, on invite les municipalités à en faire la promotion dans leur journal local. D'autres dossiers sont en cours, dont le développement des sentiers de ski de fond, la révision des règlements généraux de Développement Mont-Ham, la police d'assurance-responsabilité du Parc régional et de la corporation qu'on tente de mettre en lien, comme assuré supplémentaire à la MRC via la mutuelle des municipalité afin d'obtenir un rabais important de la prime annuelle.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2015-03-9076

ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA MRC DES SOURCES ET LE CENTRE LOCAL D'EMPLOI D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT que le Centre local d'emploi d'Asbestos a déposé une demande de service pour l'année 2015-2016 à la MRC des Sources pour agir à titre d'organisme coordonnateur de la mesure Soutien au travail autonome (STA);

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a les compétences et les ressources pour agir à titre d'organisme coordonnateur pour la mesure Soutien au travail autonome (STA);

CONSIDÉRANT que le Centre local d'emploi d'Asbestos s'engage à verser à la MRC des Sources un soutien financier de 11 232 \$ pour cette entente de service entre les deux entités;

CONSIDÉRANT que cette entente de partenariat est d'une durée d'un an, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit et est autorisé à signer l'entente de service entre le Centre local d'emploi d'Asbestos

et la MRC des Sources pour que cette dernière agisse à titre d'organisme coordonnateur de la mesure Soutien au travail autonome (STA), soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, selon les conditions présentes à l'entente;

QUE la MRC s'engage à déposer une reddition de compte au plus tard trois mois (90 jours) suivant la fin de l'entente de service.

Adoptée.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet.

DOSSIER AMÉNAGEMENT

2015-03-9077
CAHIER DES CHARGES
SERVICE D'ÉVALUATION EN FORMULE MIXTE
MRC DES SOURCES – APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est responsable du service de l'évaluation foncière pour toutes ses municipalités locales :

Asbestos ville

Danville ville

Ham-Sud

Saint-Adrien

Saint-Camille canton

Saint-Georges-de-Windsor

Wotton;

CONSIDÉRANT que le contrat d'évaluation avec la firme Évimbec se termine le 31 décembre 2015 pour toutes les municipalités;

CONSIDÉRANT que le précédent contrat d'évaluation entre la firme Évimbec et la MRC des Sources comprenait l'ensemble des opérations pour la réalisation des rôles d'évaluation des municipalités;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaite octroyer le contrat en partie à une firme externe spécialisée dans les normes et processus régissant la tenue à jour et l'équilibration des rôles d'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaite garder une partie des tâches d'évaluation à l'interne en faisant l'embauche d'un technicien sénior qui sera mandaté à la réalisation de ces tâches ;

CONSIDÉRANT la préparation et la rédaction d'un cahier de charges pour les services professionnels d'une firme externe spécialisée dans les contrats d'évaluation;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offre demande un prix forfaitaire pour des services d'évaluation foncière pour toutes les municipalités et ce, pour la réalisation des tâches suivantes :

- 1. Tenue à jour des rôles ;
- 2. Équilibration des rôles ;
- 3. Maintien de l'inventaire des unités d'évaluation ;
- 4. Dépôt du rôle triennal;
- 5. Dépôt d'un sommaire annuel;
- 6. Rencontre avec le conseil;
- 7. Séance d'information publique ;
- 8. Proportion médiane et facteur comparatif;
- 9. Révision administrative ;
- 10. Recours devant les tribunaux ;
- 11. Corrections d'office ;
- 12. Matrice graphique ;
- 13. Confidentialité;
- 14. Transfert des documents et données du rôle.

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1];

CONSIDÉRANT l'article 14 de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC est contrainte de procéder par un appel d'offre public afin d'octroyer le contrat relatif au service d'évaluation foncière; EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil de la MRC des Sources :

- accepte le cahier de charges pour l'appel d'offres des services professionnels d'évaluation foncière en formule mixte pour la MRC des Sources et ce, pour une période de cinq ans, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020;
- mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à procéder à l'appel d'offres;
- mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à procéder à la formation d'un comité de sélection pour l'évaluation des soumissions.

Adoptée.

GESTION RÉSEAU ROUTIER

2015-03-9078

<u>PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES</u> (<u>PIIRL</u>) <u>DE LA MRC DES SOURCES</u>

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources a résolu (2012-09-8170) en date du 17 septembre 2012, de déposer sa candidature auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre de l'appel de projets pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaitait, par cette démarche de planification, comprendre et améliorer, dans la mesure du possible, l'état des infrastructures routières locales sur son réseau routier local en dotant les municipalités composant son territoire, d'un outil efficace d'aide à la décision ;

CONSIDÉRANT l'obtention de la subvention au démarrage de projet du ministère des Transports du Québec (MTQ) au montant de 45 000 \$ en date du 2 août 2013 pour permettre à la MRC des Sources de procéder à l'embauche d'un coordonnateur de projet ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a reçu également, en date du 19 mars 2014, l'approbation d'une aide financière du ministère des Transports du Québec (MTQ) d'un montant de 158 868 \$ pour la réalisation d'un PIIRL sur son territoire ;

CONSIDÉRANT la décision de la MRC des Sources de procéder en confiant à une firme externe (BPR) qualifiée en projets d'infrastructures routières, les parties suivantes du mandat :

- 1. La description du réseau routier de la MRC des Sources;
- 2. L'élaboration du profil socioéconomique;
- 3. La priorisation du réseau routier local;
- 4. Le bilan de l'état du réseau routier prioritaire;
- 5. La stratégie d'intervention de la MRC;
- 6. L'évaluation préliminaire des coûts;
- 7. Les interventions retenues dans le cadre du PIIRL.

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a pris en charge la conception cartographique préliminaire ainsi que la supervision du travail de géomatique réalisé par la firme BPR;

CONSIDÉRANT que pendant les 18 mois de réalisation du PIRL, le coordonnateur de la MRC des Sources, s'est assuré avec diligence, que le travail effectué par la firme externe, correspondait aux objectifs de planification du ministère des Transports du Québec (MTQ) identifiés dans le Guide méthodologique d'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales, 2013;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources et les acteurs municipaux, ont identifié, à l'aide d'une grille de sélection, le réseau routier local prioritaire sur la base notamment des données initiales envoyées par le ministère des Transports du Québec (MTQ) qui identifiait un réseau routier local d'une longueur de 339 km;

CONSIDÉRANT que tous les travaux d'auscultation ont été réalisés par la firme BPR sur ce réseau routier local prioritaire, approuvé initialement par le ministère des Transports du Québec (MTQ), représentant 27 % de l'ensemble du réseau routier local;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur de projet et BPR ont présenté le rapport final et le plan d'action aux acteurs municipaux en rencontre et que ceux-ci ont formulé des commentaires afin de s'assurer que le PIIRL réponde aux objectifs ministériels tout en intégrant les réalités socioéconomiques et les contraintes territoriales des municipalités ;

CONSIDÉRANT que les modifications demandées et les commentaires émis par les acteurs municipaux ont été traités et inclus dans le PIIRL par le coordonnateur de projet et la firme BPR;

CONSIDÉRANT que le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) est un outil d'aide à la décision, il ne doit pas limiter ou restreindre les partenaires identifiés dans leur choix d'interventions, ni ne doit les obliger à réaliser les actions proposées sur le territoire, car celles-ci doivent s'harmoniser avec les réalités socioéconomiques du territoire et des municipalités;

CONSIDÉRANT que cette résolution fait partie intégrante du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources adopte le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) sans engagement de la MRC et ses municipalités constituantes à réaliser les travaux;

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources identifie le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) comme un outil d'aide à la décision, non limitatif, ni contraignant dans le choix des interventions futures;

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources soumette, au ministère des Transports du Québec (MTQ), le Plan d'intervention en infrastructures routières locale d'action ainsi que tous les documents administratifs nécessaires pour l'évaluation finale du PIIRL.

Adoptée.

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

Aucun sujet.

POSTE DE POLICE DE WOTTON

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

2015-03-9079

RÉSOLUTION REMISE RAPPORT ANNUEL 2012-2013 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT la résolution 2014-09-8887 de la MRC des Sources qui mentionnait la remise du rapport annuel 2012-2013 au ministère de la Sécurité publique (MSP);

CONSIDÉRANT que la coordonnatrice en sécurité incendie a dû quitter pour un congé de maternité en octobre 2014 ;

CONSIDÉRANT que le rapport n'a pas été envoyé au MSP avant son départ ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources, en conformité avec la *Loi sur la sécurité incendie (L.R.O., Chapitre S-3.4)*, a adopté un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SI), entré en vigueur le 21 février 2012;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources doit maintenant rédiger le rapport 2012-2013 et le rapport 2013-2014 de son plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie afin de respecter la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT que la MRC a discuté de nouveaux délais raisonnables avec le ministère de la Sécurité publique pour la remise de ces rapports ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources remettre avant le 31 mai 2015 au ministère de la Sécurité publique ses rapports 2012-2013 et 2013-2014 de son plan de mise en œuvre de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adoptée.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, rappelle que la prochaine rencontre du comité de sécurité publique de la MRC des Sources se tiendra le 19 mars 2015 au Quartier général de Montréal de la Sûreté du Québec.

ENVIRONNEMENT

SITE D'ENFOUISSEMENT

Aucun sujet.

EAU

Aucun sujet.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

2015-03-9080

<u>ÉMISSION D'UNE LETTRE - COLLECTE DE DONNÉES DES MUNICIPALITÉS</u>

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a amorcé la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles depuis octobre 2014;

CONSIDÉRANT que la rédaction de la révision du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Sources est assurée par les consultants Chamard et Ass. mandatés par la MRC;

CONSIDÉRANT que les consultants de la MRC ont de la difficulté à obtenir auprès des entreprises présentes dans les municipalités les données nécessaires à la révision du PGMR;

CONSIDÉRANT que les municipalités connaissent et sont en mesure de diffuser l'information nécessaire pour obtenir la collaboration des acteurs de leur milieu :

CONSIDÉRANT que la MRC peut leur fournir une lettre de demande de collaboration que les municipalités pourront envoyer aux entreprises de leur territoire;

CONSIDÉRANT que cette action apportera une grande amélioration dans la cueillette des données pour la rédaction du PGMR;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à signer et envoyer une lettre explicative sur le processus de rédaction de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Sources ;

QU'à la suite de la réception de cette lettre, les municipalités diffusent l'information auprès de leurs entreprises œuvrant sur leur territoire afin d'obtenir le maximum de données nécessaires à la rédaction du PGMR.

Adoptée.

2015-03-9081

MANDAT À LA MRC VS RECYC-QUÉBEC - TRANSMISSION DES DONNÉES SUR LES REDEVANCES DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.Q.E.), il y a lieu de procéder à la révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a amorcé la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles depuis octobre 2014;

CONSIDÉRANT que par le passé la MRC a procédé à une délégation de compétence, envers les sept (7) municipalités qui la composent, pour la gestion des redevances financières remises par le gouvernement via Recyc-Québec pour la gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT que pour la rédaction de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Sources, les consultants Chamard et Ass. mandatés par la MRC ont besoin d'obtenir les montants obtenus par les municipalités pour l'année 2013 ;

CONSIDÉRANT que seul un courriel accompagné d'une résolution peuvent être admis par Recyc-Québec pour transmettre ces données aux consultants de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à envoyer la demande de transmission à Recyc-Québec des données par l'envoi d'un courriel se rattachant à la présente résolution ;

QUE Recyc-Québec accepte de transmettre ces données au consultant mandaté par le MRC pour la révision de son PGMR, soit Chamard et Ass.

Adoptée.

RÉCUPÉRATION

Aucun sujet.

DEMANDE DE CITOYEN

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite le citoyen dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune demande n'est adressée aux membres du conseil.

MRC FINANCES

2015-03-9082 MRC DES SOURCES ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 28 février 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 28 février 2015 soit et est approuvé.

Adoptée.

2015-03-9083 MRC DES SOURCES LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} FÉVRIER AU 28 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1^{er} février au 28 février 2015 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201500080 à 201500121 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 45 226,69 \$.

Adoptée.

MRC RESSOURCES HUMAINES

2015-03-9084

EMBAUCHE DE M. MARC MARIN AU POSTE CONTRÔLEUR FINANCIER TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT le départ de Mme Audrey Picard pour un congé de maternité, en avril 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ayant été mandaté pour l'embauche d'une personne au poste de contrôleur financier (remplacement de congé de maternité, un an);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de M. Marc Marin au poste de contrôleur financier (remplacement de congé de maternité, un an), emploi débutant le 23 mars 2015

Adoptée.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, présente M. Marc Marin et lui souhaite la bienvenue dans l'équipe. M. Marin présente son parcours professionnel.

MRC ADMINISTRATION

2015-03-9085

ANNULATION RÉSOLUTION 2015-02-9045 AVIS DE MOTION AMENDEMENT RÈGLEMENT 194-2015 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET, DU PRÉFET-SUPPLÉANT, DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS ET DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES

CONSIDÉRANT que le règlement 194-2015 établissant la rémunération du préfet, du préfet-suppléant, des membres du Bureau des délégués et des autres membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources ne pourra être déposé dans les délais prescrits par l'avis de motion donné le 16 février 2015;

CONSIDÉRANT que la résolution 2015-02-9045 doit être annulée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la présente résolution annule la résolution numéro 2015-02-9045.

Adoptée.

2015-03-9086

MAMOT – PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT, REDDITION DE COMPTE FINAL FSTD AU 31 MARS 2015

CONSIDÉRANT la présentation du rapport final du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire aux membres du conseil de la MRC des Sources, le 23 mars 2015;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources et ses sept (7) municipalités ont signé, le 30 mars 2010, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, un contrat de diversification et de développement dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, et que ce programme prenait fait le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT que le Fonds de soutien aux territoires en difficulté aura été un outil important de diversification et de développement pour les municipalités de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault appuyé par le conseiller M. Michel McDuff

QUE la MRC des Sources accepte la reddition de compte finale au 31 mars 2015 pour le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la MRC des Sources accepte le bilan final des activités et projets financés par le Plan de diversification et de développement 2010-2014.

Adoptée.

2015-03-9087

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DES SOURCES, SIÈGES #1 ET #3

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2010-04-7151 du conseil de la MRC des Sources nommant et attribuant les sièges au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) des Sources;

CONSIDÉRANT que les sièges #1 et #3 occupés respectivement par M. Pierre Therrien et M. Michel Plourde viennent à échéance à l'assemblée générale annuelle du CLD des Sources, qui se tiendra le 28 avril 2015;

CONSIDÉRANT la fermeture prochaine du CLD des Sources et la volonté de la MRC de reconduire les membres actuels afin de conserver les expertises pour poursuivre les activités jusqu'à la fin des opérations du CLD des Sources;

CONSIDÉRANT que le conseiller M. Pierre Therrien, maire de St-Adrien, et le conseiller M. Michel Plourde, maire de Danville, ont signifié leur accord pour reconduire leur mandat;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil de la MRC des Sources reconduise les mandats du conseiller M. Pierre Therrien, au siège numéro 1, et du conseiller M. Michel Plourde, au siège numéro 3, pour des mandats, si nécessaire, de deux (2) ans se terminant à l'AGA de 2017, au conseil d'administration du CLD des Sources.

Adoptée.

MRC IMMEUBLE

Aucun sujet.

TRANSPORT COLLECTIF

MTQ – APPUI FINANCIER POUR LE PROJET D'EXPÉRIMENTATION DE DÉCENTRALISATION ET DE RÉGIONALISATION EN TRANSPORT COLLECTIF

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil de la réception d'une copie de la lettre, datée du 20 février 2015, du ministère des Transports du Québec (MTQ) adressée à la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ), par laquelle il informe la CRÉ que le ministère a pris connaissance des lettres concernant l'appui financier souhaité pour le projet d'expérimentation de décentralisation et de régionalisation en transport collectif dans la région de l'Estrie. Le MTQ informe qu'il n'est pas en mesure de soutenir financièrement le projet en raison du cadre financier actuel et compte tenu de l'avenir incertain des conférences régionales des élus.

M. Marcotte rappelle que la demande de la CRÉ a été déposée au MTQ en décembre 2013 dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif qui se terminait le 31 décembre 2014.

VARIA

Aucun sujet.

<u>2015-03-9088</u> LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Michel McDuff propose la levée de la séance à 20 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard Frédéric Marcotte
Préfet Directeur général et secrétaire-trésorier